



Groupe communiste & citoyen du Conseil de Paris

Conseil de Paris des 1, 2, 3 et 4 juillet 2025

Vœu relatif au Plan Lire à Paris 2

Rattaché à la DAC 234 | Communication sur le Plan Lire à Paris 2.

Déposé par Raphaëlle Primet, Ian Brossat et les élu-e-s du Groupe Communiste et Citoyen

Considérant que les bibliothèques de la Ville de Paris constituent un réseau unique, étant le plus grand réseau municipal d'Europe ;

Considérant la communication du Plan Lire à Paris 2 ;

Considérant que ce service public représente une porte d'entrée essentielle vers la culture et l'émancipation pour toutes et tous, tout au long de la vie ;

Considérant l'ambition municipale d'inscrire ces bibliothèques dans une démarche de transition écologique et sociale ;

Considérant les objectifs annoncés en matière d'harmonisation des horaires, de territorialisation, de transition écologique et de rééquilibrage des budgets ;

Considérant les inquiétudes exprimées par les représentants des personnels concernant l'impact de ces mesures sur les conditions de travail, l'autonomie des établissements et l'équilibre entre les différents publics

Considérant que les modifications des horaires d'ouverture et de l'amplitude horaire (fin de service à 19h deux à trois fois par semaine, travail le samedi, et neuf dimanches par an) imposées à effectifs constants, ne prennent pas en compte la spécificité du travail des bibliothécaires, dont les multiples tâches ne se limitent pas à l'accueil des publics ;

Considérant que ces changements pourraient entraîner un mouvement de standardisation. En effet ils visent moins à améliorer la lisibilité des horaires des divers établissements qu'à les unifier, sans tenir compte des spécificités des missions des bibliothécaires, qui ne nécessitent pas toutes une ouverture générale au grand public, telles que le travail avec les groupes scolaires et périscolaires ou les crèches, les actions culturelles ciblées, la politique de médiation proactive, la recherche documentaire ou encore la rénovation des ouvrages, ni de la particularité des territoires où les bibliothèques sont implantées, des besoins de leurs publics, de la composition des équipes ou encore des spécificités des équipements ;

Considérant que le redéploiement des collègues entre établissements et la flexibilisation des bibliothécaires le dimanche risquent de conduire à un fonctionnement en « mode dégradé » ;

Considérant que le maintien de la fermeture des bibliothèques à 18h le samedi et le dimanche est essentiel pour préserver un équilibre entre les exigences professionnelles et la qualité de vie des équipes sauf à créer de nouveaux postes ;

Considérant que ce plan se fait à budget constant et que toute augmentation des budgets dédiés à la jeunesse devra se faire au détriment des sections adultes, et d'une répartition équitable et adaptée aux besoins de tous les publics, y compris ce qui fait la richesse de nos bibliothèques à savoir les publics « empêchés » ou « éloignés » de la lecture publique (publics allophones, prison, centres sociaux...)

Considérant que l'accès à des supports physiques des collections Musique et Cinéma garantit une offre musicale et cinématographique riche et diversifiée, tout en présentant un meilleur bilan carbone que le « tout numérique » ;

Considérant que l'augmentation du nombre de DVDs empruntables a permis un renouveau du prêt en cinéma et qu'une limitation à la seule réserve centrale et aux médiathèques spécialisées (MMP et Truffaut) réduirait considérablement l'accès des usagers ;

Considérant que les bibliothèques sont tenues au pluralisme des collections, en tenant compte des enjeux liés à la concentration dans l'édition et respectés dans les limites claires excluant les contenus racistes, sexistes, transphobes, ou discriminatoires.

Considérant l'importance de garantir un service public culturel de qualité, respectueux des publics et des équipes, tout en répondant aux enjeux sociaux et environnementaux contemporains ;

Sur proposition de Raphaëlle Primet, Ian Brossat et des élu-e-s du Groupe Communiste et Citoyen, le Conseil de Paris émet le vœu que :

En matière de mutualisation des bibliothèques et de missions des bibliothécaires :

- que l'autonomie des petites bibliothèques soit préservée, et que les fusions soient évitées
- que le rééquilibrage des budgets en faveur des sections jeunesse ne se fasse pas au détriment des collections adultes, prenne en compte les besoins des publics éloignés et l'ensemble des nombreuses activités annexes à la charge des bibliothécaires ;

En matière de gestion des personnels :

- Qu'une véritable co-construction avec les professionnels permette de garantir un fonctionnement efficace, inclusif et respectueux des équipes
- que toute modification des horaires et du travail dominical fasse l'objet d'une concertation approfondie avec les équipes concernées et tienne compte des effectifs disponibles ;
- que le droit de refus du travail dominical au-delà de sept dimanches par an soit respecté, avec une revalorisation de la prime à hauteur de 200 € ;
- que des postes de titulaires soient créés afin de renforcer la brigade de remplacement, les équipes du dimanche et garantir la continuité du service public et la qualité d'accueil des usagers
- qu'un droit opposable soit assuré afin de permettre aux agent-e-s de refuser de travailler le dimanche au-delà de 7 dimanches par an, tout en garantissant un repos compensateur le samedi.

En matière de respect du pluralisme éditorial :

- que la charte documentaire soit coconstruite avec les professionnels et reste un outil garantissant pluralisme et protection contre les pressions extérieures ainsi que l'autonomie des bibliothécaires ;
- que des espaces et des temps de réflexion pour l'ensemble de la profession soient créés afin de préserver des espaces de dialogue dans la durée ;

En matière de maintenance et bâtiments :

- que la mise en œuvre de pratiques écoresponsables, notamment la réduction de plastification éventuelle, soit précédée d'une évaluation complète des impacts sur la durabilité des documents et du réel gain écologique
- qu'un véritable plan de rénovation des bâtiments soit mis en œuvre, incluant non seulement des mesures thermiques, mais aussi des améliorations générales du confort et des espaces de travail.

En matière de disponibilités des collections Musique & Cinéma :

- Que l'accès à des supports physiques des collections Musique et Cinéma soit garanti comme il est actuellement dans le plus grand nombre de bibliothèques ;
- Que cet accès devienne gratuit afin de garantir un accès large et inclusif ;